

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Mardi 14 Avril 2009
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE NEUF, le QUATORZE du mois d'AVRIL à 18H30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 2 Avril 2009.

Présents : MM. FOURNIER (du point 1.1 au point 3.2 et du point 4.2 au point 6), DIEDRICH, ZIMOGH, DROUIN, WATRIN, MULLER, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et PIERON.

Membres ayant donné procuration:

M. MATELIC à M. WATRIN

M. SERREDSZUM à M. FOURNIER

Absent excusé: M. CORRADI

Absent : M. FOURNIER (pour le point n°4.1)

Présents sans voix délibérative :

MM. SCHONS et PELIZZARI

MM. LOGNON et FELLY

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. GESTION DES DECHETS MENAGERS

1.1. Présentation du Rapport d'activités 2008 par la société SITA

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1. Décision DB 2009-21 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Centre d'Accueil d'Entreprise – Mise en location de la Cellule n°3

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de louer à la Société « Chaudronnerie Lorraine », ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, le local n°3 du Centre d'accueil d'entreprise conformément au prix fixé par l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département des Domaines).

2.2. Décision DB 2009-22 -Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la société « SICAMO » - Décision définitive

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder à la S.A.S. SICAMO à LEMUD (57580), ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire, les terrains cadastrés comme suit :

Ban de CLOUANGE

- Section 6 n° 128/35 - Rue Maréchal Joffre - 1 ha 08 a 77 ca sol
 - Section 4 n° 65/1 - Grande Fin - 5 a 47 ca sol
 - Section 5 n° 162/63 - Grande fin - 3 a 29 sol
- FIXE le prix de cette cession à 23 € H.T./m², soit un prix total de 270 319,00 € HT, conformément à l'estimation du service des domaines en date du 8 avril 2008.
- et AUTORISE le Président à signer tous les actes relatifs à ce transfert de propriété.

2.3. Décision DB 2009-23 -Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à M. MICCICHE (Espace Granit)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de céder la parcelle d'une superficie de 2 300 m², cadastrée - BAN DE CLOUANGE - Section 6 n° 157, à la Société Espace Granit et Cuisine SARL à ROSSELANGE,
- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m² hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 8 avril 2008,
- ACCORDE un abaissement de prix de terrain à hauteur de 6,90 € le m², compte tenu de l'engagement pris la Société Espace Granit et Cuisine de procéder à la création de 2 nouveaux emplois,
- et AUTORISE le Président à signer le compromis et l'acte de vente à passer à cet effet avec la Société Espace Granit et Cuisine - SARL à ROSSELANGE, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont il restera solidaire.

2.4. Décision DB 2009-24 -Parc d'activités communautaire « Champelle » - Construction d'un hôtel d'entreprises – Mission de Maîtrise d'œuvre – Autorisation de signer le marché

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec l'équipe GHA Architectes de Metz, en vue de la construction d'un hôtel

d'entreprises situé sur Parc d'activités communautaire « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes, sur la base d'un taux de rémunération de 9,93% soit 168 810,00 € HT pour une estimation du projet à 1 700 000,00 € HT

3. LOGEMENT ET CADRE DE VIE

3.1. Décision DB 2009-25 - Mise en place d'une aide en faveur de l'accès sociale à la propriété en appui du « PASS FONCIER »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIENT ces différents critères proposés ci-dessus pour la mise en œuvre du « PASS FONCIER »,
- Et CHARGE la Commission « Logement et Cadre de vie » de lui faire des propositions précises pour chacun de ces critères.

3.2. Décision DB 2009-26 - Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat – Versement de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de procéder au versement de subventions à divers particuliers dans le cadre de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » pour un montant total de 2 133.95 €.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1. Décision DB 2009-27 - Fixation des indemnités pour frais de représentation du Président

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, par 11 voix « POUR » et 1 abstention, AUTORISE la prise en charge, sur le budget de la Communauté de Communes, des frais de représentation engagés par le Président dès lors où ces dépenses présentent un lien suffisant avec l'intérêt et le fonctionnement de la collectivité et soient dûment justifiées, et dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif (pour mémoire : 3 000 € au BP 2009).

4.2. Décision DB 2009-28 - Création d'un emploi d'agent de développement (Plan Paysage)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi contractuel d'un an, reconductible deux fois, par décision expresse, pour une durée maximum de trois ans en vue du recrutement d'un agent de développement chargé de la mise en œuvre du plan paysage

- Et FIXE la rémunération de ce dernier sur la base de l'échelle indiciaire d'attaché territorial.

5. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Le Président donne communication des différents tableaux de bords, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 31.03.2009,
- Tableau de bord financier au 31.03.2009,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 31.03.2009,
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31.03.2009,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 31.03.2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 H 45

Rombas, le 16 Avril 2009
Affiché le
Le Président,

Lionel Fournier